

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 AOÛT 2022

Jeudi le 4 août 2022
À compter de 17 h18
Salle des délibérations du conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Christian Charron

Maire

CONSEILLERS(ÈRES)

Armando Melo

Héloïse Bélanger

Barbara Morin

Michel Milette

Luc Vézina

Johane Michaud

Jacynthe Prince

Mylène Morissette

DISTRICTS

Blanchard

Chapleau

De Sève

Ducharme

Lonergan

Marie-Thérèse

Morris

Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Christian Charron.

Assiste également à la séance ordinaire du conseil :

Sandra Tremblay

Chantal Gauvreau

Greffière adjointe par intérim

Directrice générale

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *Le maire ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Sylvie Trahan
Greffière du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2022-482

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par Mme la Conseillère Héloïse Bélanger, il est résolu:

1.2

Adoption de l'ordre du jour

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2022-484

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

1.3

Suspension de la séance

- **DE SUSPENDRE** la présente séance à compter de 17 h 20.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2022-485

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par Mme la Conseillère Héloïse Bélanger, il est résolu:

1.4

Reprise de la séance

- **QUE** la présente séance reprenne ce lundi 4 août 2022 à compter de 17 h 35.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question



3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

4.- GESTION DU TERRITOIRE

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

6.- FINANCES

7.- RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION 2022-483

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par Mme la Conseillère Jacynthe Prince, il est résolu:

7.1

Nomination
du nouveau
directeur
général

- **QUE** le maire et l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Thérèse, le contrat de travail de M. Christian Schryburt, à titre de directeur général de la Ville de Sainte-Thérèse.

Adoptée à l'unanimité.

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13.- AFFAIRES NOUVELLES

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2022-486

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par Mme la Conseillère Jacynthe Prince, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 17 h 38.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL


Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de maire et de greffière que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

M. Christian Charron, maire

Date

M^e Sylvie Trahan
Greffière de la Ville

Date

COPIE VIDIMÉE

GREFFIER - VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE
10 · 08 · 2022
DATE

15.1

Levée de la
séance